



Accident du travail, avec perte de salaire

Par **francky95590**, le **04/06/2012** à **11:08**

Bonjour,

2000 je travaillais comment animatrice " entreprise extérieur d animation" au fruit et légumes de carrefour. le 20/04/2001 j ai eu un accident de travail dans mon rayon en le chargeant. suite a plusieurs années d arrêt de travaille mon patron ma licenes pour inaptitude au poste et je suis reconnue travailleur handicapé par MDPH et la sécurité sociale le problème c est depuis se jour que tout mes tentative de reprise de travaille on échue car a chaque fois je doit subir une opération . je suis déjà a la 11 éme operations et je doit encore en sbires et mon salaire diminué
ma question est est ce que je peu attaque carrefour comment j ai eu un accident dans leur locaux pour préjudice physique, morale et perte de salaire
merci d avance

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **19:01**

Bonjour

Il a plus de 11 ans que vous avez eu l'accident.

A quelle date exactement avez-vous été déclaré inapte à votre poste ou à tout poste dans l'entreprise par le médecin du travail?

Vous aviez eu des propositions de reclassement par l'employeur avant le licenciement?

Les délégués du personnel avait été consultés?

A quelle date avez-vous été licencié par Carrefour?

La faute est imputable sans contestation possible, à l'employeur?